

## **ARRETE DE CIRCULATION**

---

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la demande en date du 23 Août 2024 par laquelle l'Entreprise CAGNA 4 Avenue Flandres Dunkerques 60200 COMPIEGNE représenté par Christophe LEFEVRE, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de remplacement d'un poteau béton Rue de Beauvais ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité routière pendant les travaux.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du 26 Août 2024 jusqu'au 06 Septembre 2024 de 07 h 00 à 19 h 00, lors de l'intervention de l'Entreprise CAGNA, la circulation des véhicules dans la rue de Beauvais à VENDEUIL-CAPLY se fera à vitesse réduite, avec mise en place de panneaux de signalisation. Le stationnement sera interdit au lieu des travaux.

**ARTICLE 2** : Les frais de fourniture, de pose et de maintenance de la signalisation temporaire seront à la charge du pétitionnaire.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de VENDEUIL-CAPLY.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté seront adressées à :  
- Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de BRETEUIL,  
- l'Entreprise CAGNA 4 Avenue Flandres Dunkerques 60200 COMPIEGNE.

Fait à VENDEUIL-CAPLY, le 26/08/2024,

Le Maire,  
Guillaume MENARD

**M. MENARD Guillaume**  
Le Maire de  
Vendeuil-Caply

